

Siège statutaire et administratif :

Maison du Parc naturel régional 357 rue Notre-Dame d'Amour 59230 Saint-Amand-les-Eaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – 2025 - 14

Séance du : 27/03/2025
Date de convocation : 07/03/2025
Sous la Présidence de : Grégory LELONG

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL (94 membres – 382 voix) :

- AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL (126 voix) : BARA Laurence – COLSON Aurore – DUFOSET Alexandre – FOUTRY Luc – GOMBERT Sandrine – GONDY Elisabeth – LUBREZ Caroline – ROHART Ludovic – TEINTENIER Véronique -
- AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (126 voix) : DEGALLAIX Laurent – DELANNOY Frédéric – DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice - DETAVERNIER Jean Luc – LABADENS Sylvie – RENAUD Eric – SEGUIN Sébastien – VALOIS Patrick - ZAWIEJA-DENIZON Isabelle
- AU TITRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (63 voix) :

Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole :

2 membres titulaires : ZINGRAFF Raymond - POPULIN Agostino

2 membres suppléants : DUFOUR-LEFORT Régis – JOVENIAUX Didier

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut :

3 membres titulaires : DA SILVA Hélène, SALIGOT Bruno, SZYMONIAK Laurence

3 membres suppléants : PAILLOUSSE-PIREZ Marie Josée, LEBRUN-VANDERMOUTEN Bernard, DE NEVE Franc

Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo :

1 membre titulaire : HEGO Claude

1 membre suppléant : HALLE Jean Luc

Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent :

2 membres titulaires : DECLEUSE Marc, GAMBIEZ Daniel

2 membres suppléants : FALEMPE Marie-Françoise, DURAND Jérémie

Communauté de Communes Pévèle-Carembault :

1 membre titulaire : LEMAIRE Patrick

1 membre suppléant : DELCOURT Philippe

AU TITRE DES COMMUNES (67 voix – 1 poste suppléant à pourvoir) :

1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune :

MM. MORTELETTE Jean Paul et COUILLEZ Didier (Anhiers) – DUTRIEUX Isabelle et DEGAUGUE Cédric (Anzin) – LAI Julie et DUBOIS Elisabeth (Aubry du Hainaut) - CACHOIR Bruno et VANDENBERGUE Yves (Bellaing) – BENYAHIA Ali et HOFFMANN Léon (Beuvrages) – POUILLY Jean Christophe et MIQUET Patrick (Beuvry la Forêt) – TENEUL Arnaud et POTY Maryvonne (Bousignies) – LONGUEPEE Jean et DANGREMONT Romain (Bouvignies) – BULOT Olivier et SKRZYPCKA Jean Pierre (Brillon) – LEGRAND Francis et LEMAY Frédéric (Bruay sur l'Escaut) – MAERTENS David et PETIT Francine (Bruille lez Marchiennes) – LANNOY Bernard et CICHON Véronique (Bruille Saint-Amand) – MORLIGHEM Bernard et CORNU Philippe (Château l'Abbaye) – LELONG Grégory et GROSPERRIN Julien (Condé sur l'Escaut) – DEBARGE Anne et DELPORTE Mathieu (Coutiches) – COLLET Eric et LIENARD Matthieu (Crespin) - SZATNY Jean Michel et LECOMTE Didier (Dechy) – LEMOINE Solange et SANCHEZ Thomas (Denain) – PAKOSZ Alain et KONIUSZ Michel (Erre) – TOUATI Benamar et LIETARD Jean Claude (Escautpont) – GOURMAUD Alain et DUBOIS Isabelle (Fenain) – BOUKLA Jacques et MORTREUX Céline (Flines lez Mortagne) – LESUR Simon et DENEUVILLERS Jérôme (Flines lez Râches) – POTELLE Magaly et SYBILLE Jean Yves (Fresnes sur Escaut) – BOUDREZ André et DEBRABANT Marjorie (Hasnon) – MURCIA Baptiste et RYCKEYNCK Jean Paul (Haveluy) – SCHNEIDER Jacques et KOPCZYNSKI Bruno (Hergnies) – SCHERER Murielle et SANS Patrick (Hérin) – SERRURIER Yvon et GAZET Christian (Hornaing) – FONTAINE Jean Paul et MARFIL Nicole (Lallaing) – TESTART Jean Luc et RIDON Jean Michel (Landas) – LISSE Henri-Jean et DELESALLE Hermine (Lecelles) – DEHAENE Bernadette et ROUSSEAU Pascal (Marchiennes) – HANQUET Christian et JORIEUX Thomas (Marly) – FINET Florian et NAMUR Valentin (Maulde) – THURU Gérald et BRUNEL François-Xavier (Millonfosse) – BOCAHUT Charlie et LETELIER Ryan (Mortagne du Nord) – DUFERNEZ Géry et DELFOLIE-WATTIEZ Jocelyne (Nivelle) – RICHEZ Benjamin et DERNAUCOURT Stéphanie (Nomain) – BARGIBANT Jean Marie et BOURSE Guy (Odomez) – LECLERC Serge et MARISSEL Nathalie (Oisy) – DUPUIS Marc et DEBERDT Anne Sophie (Orchies) – WEISS Véronique et DANDRE Laurence (Pecquencourt) – PISANO Sylvia et STASINSKI François (Petite-Forêt) – DOCHEZ Vincent et BRONSART Sophie (Quarouble) – DUCROT Régis et GRINER Pierre (Quièvrefchain) – WATTELET Daniel et BIENCOURT Caroline (Râches) – MORTREUX David et DHINNIN Angélique

(Raimbeaucourt) – MOTTIER Jean Paul et NASSAR Marie Louise (Raismes) – PAYEN Maryse et MACKREF Jean Marc (Rieulay) – DOLET Agnès et BERTRAND Ghislain (Rombies et Marchipont) – THIEBAUT France Anne et VASSEUR Sophie et SAVARY Isabelle (Rumegies) – DE NEVE Franc et PYNTE Eric (Saint-Amand-les-Eaux) – MICHALAK Michaël (Saint Aybert) - GRUSON Bernard et FOURMEAU Sébastien (Saméon) – MICHALAK Rosières) – DUBRULLE José et BROUILLARD Mercédès (Thivencelle) – COLLINET Patricia et VINCKIER Michel et CABOT Sébastien (Sars et Rosières) – DECOOPMAN Dominique et RIBEIRO-GONCALVES Artur (Tilloy lez Marchiennes) - DUFOUR-LEFORT Régis et CARON Elodie (Valenciennes) – GMEINDL Séverine et BRABANT Isabelle (Vicq) – BUSTIN David et DI CRISTINA Caroline (Vieux Condé) – DUQUESNE Laurence (Vred) – JAWORSKI Suzel et SAEGERMAN Chantal (Wallois) – DELASSUS Grégory et ROBERT Philippe (Wandignies Hamage) – PENNEQUIN Michel et DUCLOS Laurence (Warlaing)

Envoyé en préfecture le 03/04/2025 à ERE Anne

Reçu en préfecture le 03/04/2025 à ANIÈRE

Publié le 05/04/2025 à SLO

ID : 059-255900748-20250327-2025_14-DE

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE du 27/03/2025

Au titre du Conseil Régional : Mmes BARA Laurence – COLSON Aurore – GOMBERT Sandrine – LUBREZ Caroline – TEINTENIER Véronique

Au titre du Conseil Départemental : MM. DETAVERNIER Jean-Luc – RENAUD Eric

Au titre des EPCI : MM. ZINGRAFF Raymond – POPULIN Agostino – DECLEUSE Marc

Au titre des communes : MM. TENEUL Arnaud – MORLIGHÉM Bernard – LELONG Grégory – DEBARGE Anne – COLLET Eric –

LEMOINE Solange – GOURMAUD Alain – BOUKLA Jacques – LESUR Simon – SCHNEIDER Jacques – SCHERER Murielle – SERRURIER

Yvon – DEHAENE Bernadette – BRUNEL François-Xavier – MOTTIER Jean-Paul – PAYEN Maryse – GHESQUIERE Anne-Sophie –

JACQUEMIN Nicolas – GRUSON Bernard – MICHALAK Jean-Michel – VINCKIER Annick – DUQUESNE Laurence – JAWORSKI Suzel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Elisabeth GONDY donne pouvoir à Mme Véronique TEINTENIER –

M. Patrick VALOIS donne pouvoir à M. Jean-Luc DETAVERNIER – M. Claude HEGO donne pouvoir à M. Grégory LELONG – M. Daniel

GAMBIEZ donne pouvoir à M. Nicolas JACQUEMIN – Mme Isabelle DUTRIEUX donne pouvoir à M. François-Xavier BRUNEEL – M.

Jean-Christophe POUILLY donne pouvoir à M. Simon LESUR – M. Olivier BULOT donne pouvoir à M. Raymond ZINGRAFF – M.

Bernard LANNOY donne pouvoir à M. Jacques BOUKLA – M. Jean-Michel SZATNY donne pouvoir à M. Eric COLLET – Mme Magaly

POTELLE donne pouvoir à M. Agostino POPULIN – M. André BOUDREZ donne pouvoir à M. Yvon SERRURIER – M. Jean-Paul

FONTAINE donne pouvoir à Mme Murielle SCHERER – M. Jean-Luc TESTART donne pouvoir à Mme Laurence DUQUESNE – M. Henri-

Jean LISSE donne pouvoir à Mme Anne DEBARGE – M. Benjamin RICHEZ donne pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK – M. Régis

DUCROT donne pouvoir à M. Thierry TENEUL – M. David MORTREUX donne pouvoir à Mme Anne-Sophie GHESQUIERE – Mme Agnès

DOLET donne pouvoir à Mme Annick VINCKIER – M. José DUBRULLE donne pouvoir à Mme Bernadette DEHAENE – Mme Séverine

GMEINDL donne pouvoir à Mme Maryse PAYEN – M. Grégory DELASSUS donne pouvoir à Mme Suzel JAWORSKI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : MM. DUFOSET Alexandre – FOUTRY Luc – ROHART Ludovic – DEGALLAIX Laurent – DELANNOY

Frédéric – DESCAMPS Martine – LABADENS Sylvie – SEGUIN Sébastien – ZAWIEJA-DENIZON Isabelle – DA SILVA Hélène – SALIGOT

Bruno – SZYMONIAK Laurence – LEMAIRE Patrick – MORTELETTE Jean-Paul – LAI Julie – CACHOIR Bruno – BEN YAHIA Ali –

LONGUEPEE Jean – LEGRAND Francis – MAERTENS David – PAKOSZ Alain – TOUATI Benamar – MURCIA Baptiste – HANQUET

Christian – FINET Florian – BOCAHUT Charlie – DUFERNEZ Géry – BARGIBANT Jean-Marie – LECLERC Serge – DUPUIS Marc – WEISS

Véronique – PISANO Sylvia – DOCHEZ Vincent – WATTELET Daniel – THIEBAUT Anne-France – DE NEVE Franc – DECOOPMAN

Dominique – DUFOUR-LEFORT – BUSTIN David – PENNEQUIN Michel

OBJET

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président informe que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président du Syndicat mixte ou de son représentant, qui en est président de droit, et de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Par délibérations n°2020-18 et 2021-44, le Comité syndical a constitué la CAO.

Or, un poste de titulaire et un poste de suppléant sont désormais vacants de manière définitive.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5, L1414-2 et L2121-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel Scarpe-Escaut,

Considérant la délibération n°2021-44 portant élection des membres de la Commission d'appel d'offres du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,

Considérant la vacance définitive d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant,

Considérant qu'une seule liste de candidats aux postes vacants a été enregistrée,

Considérant que cette liste comprend M. Marc DECLEUSE, candidat au poste de titulaire et Mme Aurore COLSON, candidate au poste de suppléant,

Après avoir procédé à l'élection,

Indique que M. Marc DEECLUSE est élu en tant que titulaire de la CAO et Mme Aurore COLSON est élue suppléante à la CAO.

La Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 059-255900748-20250327-2025_14-DE

Titulaires	Suppléants
M. Vincent DOCHEZ	M. Alexandre DUFOSET
M. Franc DE NEVE	Mme Murielle SCHERER
M. Cédric DEGAUGUE	M. Régis DUCROT
M. Raymond ZINGRAFF	M. Agostino POPULIN
M. Marc DEECLUSE	Mme Aurore COLSON

Le quorum étant atteint, les membres peuvent valablement délibérer.

Cette délibération est mise aux voix et acceptée à l'unanimité.

Nombre d'inscrits : 94 membres (382 voix)

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 201 voix

Nombre de pouvoirs : 21

Majorité absolue : 101 voix

Le Comité syndical a adopté.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Grégory LELONG



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé par le Syndicat Mixte pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.